



Le 7 décembre 2004

Monsieur Armand Jung
Député
40, avenue des Vosges
67000 Strasbourg
Membre de la Commission du
Règlement et des Immunités

Monsieur Dubreuil Jacques, Président de
L'association de L'Omnium des Libertés,
49 avenue Monseigneur Mouëzy, 35000 Rennes.

Objet : UNADFI / CCMM, membres de la FECRIS

Monsieur le Député,

Je vous contacte suite à la demande de statut d'ONG de la Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme (FECRIS) auprès du Conseil de l'Europe. Cette demande étant discutée le 10 décembre devant la Commission du Règlement et des Immunités.

Depuis sa création en 1996, l'Omnium des Libertés milite pour la défense des Droits de l'Homme. L'article 1 de nos statuts définit ainsi les buts de notre association : « *Défendre les principes de la liberté de pensée, de culte et de réunion, selon l'article 9 de la convention Européenne des Droits de l'Homme : 'Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de, manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites' ».*

C'est donc dans le cadre de nos activités statutaires que nous sommes amenés à rencontrer des membres de minorités de conviction. L'un de nos projets avait été d'organiser en mars 2000 une conférence à Paris sur la thème de la discrimination liée aux croyances. Ce projet avait été réalisé avec la participation de : Irving Sarnoff, président de l'ONG *Les Amis des Nations-Unies* et du révérend Lheureux du Conseil National des Eglises (chrétiennes) à New York.

Au cours de cette première conférence et de réunions ultérieures nous avons été alertés par plusieurs personnes à propos de situations discriminatoires créées, selon leur dire, par l'Union Nationale des Associations de Défense de la Famille et de l'Individu (UNADFI) et le Centre Contre les Manipulations Mentales (CCMM).

L'une de nos activités essentielles a été, depuis lors, d'apporter un soutien à ces personnes afin qu'elles puissent dénoncer leur situation auprès de l'administration et des

média. Dans certains cas nous avons soutenu ces victimes dans des actions juridiques contre l'UNADFI ou le CCMM.

Un travail de recherche plus approfondi, grâce à la loi d'accès aux documents administratifs, nous a également permis de relever des dysfonctionnements majeurs dans ces associations.

Je vous fais parvenir pour information deux plaintes que nous avons déposées à Paris l'une en 2002 contre l'UNADFI, et l'autre en 2004 contre le CCMM.

La plainte déposée le 28 avril 2004, auprès du procureur de la République de Paris, concerne des faits imputables à Monsieur Alain Vivien, ancien président de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes et ancien Ministre, et à Monsieur Daniel Groscolas, actuellement président du CCMM. Il est reproché à ces personnes de se rendre coupables de **prise illégale d'intérêt**, de **recel de prise illégale d'intérêt**, et de **blanchiment aggravé**.

L'autre action en cours concerne l'UNADFI (Paris) et l'ADFI Nord, associations auxquelles il est reproché, sous prétexte de lutter contre les agissements illégaux des sectes, *de mener en réalité une lutte contre les nouvelles religions et de se rendre de ce fait complice d'une fraude à la constitution française*, en effectuant ces activités pour le compte du gouvernement français alors qu'elles lui sont totalement interdites.

Sur la base de ces informations *il me semble inopportun que le Conseil de l'Europe accorde un statut d'ONG à la FECRIS*, une enquête complète devant être mise ne oeuvre à propos du fonctionnement de ces associations.

Souhaitant vous avoir apporté des informations utiles à l'étude de ce dossier, je reste à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire.

Dans cette attente je vous prie d'agréer, Monsieur le député, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Monsieur Dubreuil Jacques, président de L'Omnium des Libertés.

N.B : je suis joignable en permanence au 06.80.33.47.54.